



DÉCHETS

 **Biodéchets**
Gestion de proximité



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

**LES BIODÉCHETS
DANS LES COLLECTIVITÉS :
C'EST LE MOMENT DE SE FORMER**

RÉDUIRE ET VALORISER LES BIODÉCHETS, UNE DÉMARCHE DE TERRITOIRE

Les biodéchets¹ représentent plus de 31 %² des déchets ménagers et assimilés collectés, soit plus de 300 kg en moyenne par foyer chaque année. Leur évitement par la lutte contre le gaspillage alimentaire, le développement d'essences à croissance lente ou encore la gestion différenciée des espaces verts, et leur valorisation, dite gestion de proximité lorsqu'elle est effectuée sur place ou à proximité, constituent un levier majeur de réduction des flux à la charge des collectivités. Cette valorisation peut prendre différentes formes : compostage, alimentation animale, paillage, toilettes sèches... Le compostage, qu'il soit domestique (ménage), partagé (immeuble, quartier, village) ou en établissement, est la pratique prépondérante : plus de 10 millions de foyers s'y emploient déjà.

-10%

C'est l'objectif de réduction de la production de déchets ménagers et assimilés par habitant d'ici 2020

PERMETTRE LA MONTÉE EN COMPÉTENCES DES RELAIS DE TERRAIN

Si la valorisation des biodéchets progresse fortement, sa mise en œuvre, pour être efficace et durable, repose largement sur la qualité de l'information donnée aux particuliers et aux établissements producteurs. C'est pourquoi, l'ADEME, avec l'appui des professionnels du secteur, a mis en place un **dispositif de formation** destiné aux relais de terrain (salariés ou bénévoles) en charge de l'accompagnement de ces acteurs locaux et plus généralement du développement de la prévention et de la gestion de proximité des biodéchets sur le territoire.

EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

À travers la lutte contre les gaspillages et la promotion de l'économie circulaire, la réduction et la valorisation des biodéchets sont encouragées par la loi de transition énergétique pour une croissance verte. Le nouveau Programme national de prévention des déchets (PNPD) et le Plan 2014-2020 de réduction et de valorisation des déchets – pilier de l'économie circulaire – font de la prévention et de la gestion de proximité des biodéchets un axe majeur pour la réduction des déchets en France.

1. Déchets biodégradables non dangereux issus des espaces verts, de l'alimentation ou de la cuisine (ménages, restauration, magasin...) ou d'établissement produisant ou transformant des denrées alimentaires.

2. Source : la collecte des déchets par le service public en France – résultats 2011 – ADEME 2014



Les 3 atouts de la prévention et de la gestion de proximité des biodéchets



L'efficacité

c'est un moyen simple de détourner des flux importants de déchets.



L'engagement citoyen

c'est une démarche qui conduit à des pratiques écologiques plus vertueuses et responsables au quotidien.



Le lien social

c'est une initiative qui contribue à la mise en place de réseaux et de partages d'expériences entre les habitants d'un quartier.



Le compostage est l'une des opérations les plus rentables et les plus efficaces pour réduire la quantité des ordures ménagères. Simple à mener, elle crée du lien social.

Hervé Mortelette

Responsable du programme Boréal (programme local de prévention des déchets – sud de Lille)



UN SYSTÈME CONSTRUIT AUTOUR DE 3 OUTILS

Le dispositif de formation s'articule autour de trois outils : les référentiels de formation, la charte d'engagement des organismes partenaires et cinq fiches pratiques de présentation.

DES RÉFÉRENTIELS COMMUNS

Les référentiels de formation précisent pour les quatre métiers de la gestion de proximité des biodéchets le champ d'action, les compétences attendues et les parcours de formation recommandés.

- Le chargé de mission déchets des collectivités pilote le plan ou le programme territorial sur les déchets (coordination, valorisation, suivi...).
- Le maître-composteur est un professionnel, référent technique sur les opérations de prévention et de gestion de proximité des biodéchets et animateur des relais qu'il mobilise sur son territoire.
- Le guide-composteur est un « ambassadeur » à l'échelle d'un quartier ou de son voisinage. Salarié d'une collectivité ou d'une association, ou habitant bénévole, il joue un rôle d'information et d'accompagnement des ménages.
- Le référent de site est la personne-ressource pour l'information des usagers d'un site pratiquant le compostage (processus, matériels, consignes d'utilisation), le paillage...

UNE CHARTE D'ENGAGEMENT, GARANTE DE LA QUALITÉ DES FORMATIONS

Des organismes partenaires se sont engagés aux côtés de l'ADEME, par la signature d'une charte, à délivrer des formations conformes aux référentiels. Cette charte d'engagement garantit ainsi l'adéquation des modules proposés avec les besoins identifiés sur le terrain et l'accès à des formateurs experts partout en France. Retrouvez la liste des organismes signataires sur : www.optigede.ademe.fr/formations-gprox-biodechets

5 FICHES PRATIQUES

Elles présentent une vision synthétique et opérationnelle du dispositif, ainsi qu'une lecture, pour chacun des métiers, du profil des acteurs (activités et compétences) et du parcours de formation associé.



+ de 30

organismes de formation
signataires en 2015

La formation d'une vingtaine de maîtres-composteurs par ce dispositif a permis le développement d'actions très concrètes. Notamment, la création en 3 ans de plus de 160 sites de compostage partagé.

Agnès Rondard
Chargée de mission
formation,
direction régionale
ADEME Bourgogne



LES DIRECTIONS RÉGIONALES DE L'ADEME À VOS CÔTÉS

Les équipes de l'ADEME sont engagées dans la lutte contre le gaspillage et la transition vers une économie circulaire plus respectueuse des ressources. Elles vous assistent dans la mise en œuvre de votre politique de prévention et de gestion des déchets (animation et formation des acteurs des territoires, apport de connaissances et de retours d'expériences, soutien aux études, aux investissements et aux actions de communication...). La mise en œuvre d'une gestion de proximité des biodéchets efficace est un axe prioritaire de cette stratégie d'accompagnement. C'est dans ce cadre que le présent dispositif de formation vous est proposé. Les équipes de l'ADEME sont à votre disposition pour vous conseiller et vous assister dans le montage et le suivi de vos projets et opérations.

› **CONTACTEZ VOTRE DIRECTION RÉGIONALE ADEME :**
www.ademe.fr/content/liste-implantations-lademe

› Territoires zéro déchet zéro gaspillage un programme d'excellence

En 2015, le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et l'ADEME ont lancé une deuxième édition de l'appel à projets Territoires zéro déchet zéro gaspillage. Objectif : ne pas gaspiller, limiter la production de déchets, réemployer localement, valoriser au mieux, recycler tout ce qui peut l'être et simplifier dans des démarches d'économie circulaire. Retenus pour leur engagement dans la mise en œuvre d'un projet politique ambitieux et intégré concernant la prévention et la gestion des déchets, les territoires lauréats bénéficient d'un appui personnalisé de l'ADEME et de soutiens financiers pour mener à bien leur projet.

La diminution de 9 % des déchets ménagers en Rhône-Alpes entre 2008 et 2013 est due à la dynamique initiée par les collectivités pour mettre à l'honneur le compostage sous toutes ses formes. Les formations de maître-composteur et de guide-composteur ont été un réel moteur pour le développement et la pérennisation de cette pratique.

Elsa Thomasson

Chargée de mission déchets ADEME Rhône-Alpes

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit. L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

› Une formule souple pour une dynamique progressive



- Le dispositif de formation permet de faire le point sur les compétences disponibles et les besoins en formation.
- Il installe un socle commun de langage et de pratiques qui facilite et rend plus efficace les échanges et les possibilités de mutualisation entre les territoires.
- Il oriente vers des formations adaptées, nécessaires à l'acquisition ou à l'amélioration des compétences en sélectionnant des organismes de formation engagés dans une démarche commune, rigoureuse et de qualité.
- Segmenté en unités de formation, il propose un apprentissage adapté aux niveaux d'expérience et de formation de chacun et permet d'ajuster le rythme d'acquisition des nouvelles compétences. Un système d'évaluation valide les acquis en entrée et en sortie de formation, permettant ainsi de se former sur tout ou partie du parcours.



Il y a un véritable enjeu de montée en compétences des collectivités pour garantir la réduction et une valorisation de qualité des biodéchets. Chacun dans son champ d'intervention doit pouvoir disposer des outils indispensables pour mener à bien sa mission. Un cadre commun comme celui-ci garantit des pratiques homogènes et reproductibles sur le territoire national.



Pierre Galio

Chef du service consommation et prévention (ADEME)



En savoir plus ›

- **sur la programmation des formations à la prévention et à la gestion de proximité des biodéchets partout en France :** www.lesactivateurs.org/formations
- **sur les formations associées à la prévention des déchets et à l'économie circulaire :** www.optigede.ademe.fr/prevention-formations
- **sur les biodéchets :** www.optigede.ademe.fr/valorisation-dechets-organiques

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

ADEME
20, avenue du Grésillé
BP 90406 | 49004 Angers Cedex 01

www.ademe.fr